

15 Un jour peut-être à mi-hauteur du boulevard Haussmann (de la réalité à la fiction)



Delphine Gallin,
avocat au barreau de Marseille, présidente d'honneur
de l'ACE

Amélie 32 ans pousse la porte de cet immeuble de 10 étages à mi-hauteur du boulevard Haussmann.

C'est bien celui-ci, cet immeuble devant lequel pendant des années elle s'est laissée aller à rêver de ce jour-là, celui au cours duquel, sortant de la faculté de Medidroit, elle entamerait enfin le premier jour de sa carrière d'avocat. 15 années presque jour pour jour la sépare de son entrée à l'université de Medidroit Nanterre II qui inaugurerait alors une nouvelle ère, celle de la création d'un nouveau cursus universitaire issu de la 3^e réforme des professions réglementées indépendantes venant clôturer un cycle de plusieurs années entamées par les lois Macron en 2015 (un quart de siècle avant sa propre naissance).

Finie la pluralité des professions réglementées, un seul régime, une seule réglementation, deux options : médecine ou droit, après 4 années d'un tronc commun, il lui avait fallu choisir entre l'odeur âcre des blocs opératoires et celle parfois étouffante des cabinets d'avocats.

Son choix n'avait pas été simple, puisque l'une comme l'autre des deux professions commandait des renoncements lourds de conséquences tant pour sa carrière que pour sa vie personnelle. Le droit avait eu sa préférence, mais les options de carrières étaient multiples et beaucoup d'entre elles n'exigeaient pas les sacrifices qu'imposaient les fonctions de conseil et de défense attachées à l'exercice d'un avocat. Elle avait un temps hésité à rejoindre le rang des avocats-notaires chargés de superviser le cadastre entièrement *block-chainé* depuis 10 ans, après que les citoyens ont obtenu le droit de céder librement les biens immobiliers dont ils étaient propriétaires au nom du droit fondamental de propriété qui était désormais une des composantes essentielles de la liberté d'entreprendre. Ses parents y étaient plutôt favorables espérant pour leur fille un avenir stable, rémunéré et sans risques.

Mais Amélie poursuivait d'autres ambitions.

La filière « *compliance fonction publique* » était aussi une option. Amélie se souvenait aujourd'hui encore du jour où ce professeur d'histoire des professions réglementées en première année, leur avait enseigné l'histoire de la profession d'expertise-comptable désormais disparue. L'enseignant avait insisté longuement sur cette période où les experts-comptables, après avoir connu 60 ans d'une croissance continue, avaient été soumis à une tutelle renforcée du ministère de l'Économie, des Finances et de la Simplification jusqu'à tout simplement disparaître. Seuls demeuraient quelques commissaires aux comptes, désormais éparpillés au sein des entreprises d'États, dirigeant pour la plupart les services éthiques et conformité pour le compte de Bercy. L'ensemble des comptabilités des particuliers et des entreprises de France étant désormais établi obligatoirement via *Impots.gouv.fr*, les experts-comptables encore diplômés et en âge d'exercer avaient tous eu l'opportunité de devenir agents des finances publiques, rejoignant ainsi les effectifs des universités des fonctions publiques via une passerelle alors spécifiquement créée.

Le choix d'Amélie pour la profession d'avocat était lourd de conséquences. Dans la première partie du 21^e siècle les gouvernements successifs avaient tenté à de multiples reprises de réduire

l'influence des avocats en manipulant l'opinion publique et les représentants du peuple, laissant s'introduire dans le discours populaire, l'idée selon laquelle le secret unique dont disposaient les avocats était un outil au service de la fraude allant à même jusqu'à sous-entendre que les avocats étaient complices voire co-auteur des infractions commises par leurs clients, au mépris du principe de la présomption d'innocence pourtant maintes fois consacré.

Le secret avait fini par être réduit à sa plus simple expression, il était désormais l'unique apanage des grands procès criminels, soit quelques cas par ans seulement. La profession d'avocat avait alors cru à sa perte. C'était sans compter sur une faculté de résilience et un sens de l'adaptabilité hors normes dont avait fait preuve le Conseil national de barreaux alors fraîchement réformé et voyant à sa tête pour la première fois de son histoire un syndicaliste déterminé.

Le règlement intérieur national de la profession d'avocat avait lui aussi été profondément réformé dans un but ultime, celui de préserver la confiance du justiciable dans cette profession et garantir, au-delà même des principes, la persistance d'un secret professionnel inviolable détenu par certains d'entre eux seulement. Il s'agissait alors de donner les outils aux avocats pour assurer la préservation des confidences des clients dans un monde entièrement digitalisé et surveillé par les services de contrôles de l'État qui à la suite d'une pandémie mondiale avaient désormais accès à l'intimité de chaque foyer.

Le marché du droit connaissait des croissances fulgurantes, jamais jusqu'ici le monde du droit n'avait connu un tel essor. Les solutions les plus simples étaient apparues comme des évidences. Il fallait isoler ces avocats et contrôler autant que possible leur vie pour garantir l'inviolabilité de leur exercice.

Amélie le savait, elle allait devoir passer les 25 prochaines années de sa vie professionnelle (le régime universel des retraites lui permettant d'envisager un départ à la retraite plus précoce en raison de conditions de travail parfois pénibles), à vivre en marge de la société, de ses parents, de ses amis, sans vie sociale en dehors de celle que lui offrirait la compagnie Mediclaw qui venait de l'embaucher à l'instar de son ami Romuald qui avait choisi la voie médicale. Son quotidien serait rythmé par des rendez-vous dans les sous-sols entièrement isolés et insonorisés de cet immeuble encore debout à mi-hauteur du boulevard Haussmann. Elle seule y rencontrerait les clients qui rentreraient ici uniquement après avoir passé les contrôles Anti-Intelligence- Artificielle (AIA). Jamais elle ne rencontrerait les avocats-juristes qui travaillaient au 5^e étage de l'immeuble, ces derniers n'ayant jamais accès aux avocats-stratèges des sous-sols, ni même à l'identité des clients pour lesquels ils passaient des heures entières à analyser les métadonnées jurisprudentielles produites par la Place Vendôme et les services privés de l'entreprise. Jamais elle ne pourrait non-plus envisager d'épouser un homme ou une femme qui ne fut pas lui-même ou elle-même avocat-stratège... le risque était trop grand pour l'entreprise qui l'employait.

C'était la vie qu'elle avait accepté et choisie. Alors, lorsqu'elle poussa la lourde porte de cet immeuble logé à mi-hauteur du boulevard Haussmann, elle mesura la solennité de ce moment, retenant sa respiration elle répéta encore une fois ce serment qui n'avait jamais été réformé : « *Je jure comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité* ».

Et en un instant, la porte se referma en silence.